

## Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2023 à 18 heures 30

-+--+--+

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 12

Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 19/06/2023

Présents : BAILLE Laetitia, BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, MAUPPIN Yoann, TARION Sandrine, THOMASSIN Nelly.

Excusés : OLIVETTI Charles-Edouard, GUILLOT Rémy (pouvoir à Philippe DAVIDIAN), ROUSSET Alexandre.

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Francine

-+--+--+

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023.

### Modification des délégués du CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Montceaux adhère au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) ; cet organisme propose aux agents communaux des prestations et des aides dans le cadre de l'action sociale.

Suite au départ à la retraite de Madame Maryline HERVE, il convient de nommer :

- Monsieur DAVIDIAN Philippe, délégué des élus,
- Madame GOIFFON Céline, déléguée des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DESIGNE** les délégués au CNAS comme suit :

- Monsieur DAVIDIAN Philippe, délégué des élus,
- Madame GOIFFON Céline, déléguée des agents.

### Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle bordant le chemin de l'église

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite d'une erreur cadastrale concernant la propriété de Mr et Mme LIGORI (anciennement occupée par la cure) n'ayant pas été mise à jour, il est constaté qu'une partie de la voie appartient aux propriétaires actuels.

Le bornage a été réalisé par le cabinet Morel et nécessite l'acquisition à l'euro symbolique de cette partie de voie.

Un acte notarié confirmera cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle bordant le chemin de l'église,  
**AUTORISE** le maire à signer l'acte notarié.

SCS

FH

## Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la location de la salle polyvalente, la collectivité fait signer un contrat de location ainsi qu'un règlement intérieur. À la suite de certaines observations non respectées il est nécessaire de procéder à des adaptations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** le maire à modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente.

## Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé ce droit sur les transactions suivantes :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES	PRIX DE VENTE
MARILU	Grand Rivolet	E26 et E 888 (Non bâti)	63 300€
PONT Régis	Petit Rivolet	D64 (Bois 6080m <sup>2</sup> )	410 000€

## Compte rendu du conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 27 juin 2023 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Mme TARION Sandrine arrive à 18h45.

## Compte rendu des commissions

### ◆ Urbanisme :

La commission se réunira le lundi 24 juillet pour des visites de conformité et le mardi 25 juillet pour l'instruction de dossiers.

### ◆ Voirie - espaces publics :

Les travaux d'entretien de la voirie, broyage des accotements ainsi que le point à temps seront terminés la semaine 30.

Concernant les travaux des rivaux mise en place d'une écluse et au chemin des Acacias, ceux-ci seront terminés courant septembre.

Présentation de l'étude du carrefour des « sept chemins », réalisée par le département de l'Ain afin d'améliorer la sécurité du carrefour.

### ◆ Scolaire :

Les travaux de la classe de Mme GARCIA seront terminés fin août.

Le raccordement électrique pour le branchement du réchauffe-plat au restaurant scolaire a été effectué.

Un rendez-vous sera pris avec Mme Godelle pour effectuer l'état des lieux sortant du logement communal.

La réfection de ce logement communal seront réalisés fin août.

Les commandes de fournitures et de petits matériels pour l'école et la garderie ont été effectuées.

L'achat d'un banc de l'amitié a été accepté pour un coût de 439€HT.

Mr le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 3 juillet avec le personnel périscolaire actuel ainsi que les nouveaux agents recrutés pour l'organisation du temps périscolaire. Lors de cette

réunion il a été demandé aux agents d'organiser le temps de la garderie et d'être plus vigilant pendant les temps de surveillance.

◆ **Eclairage public** :

Une rencontre a eu lieu le 13 juin 2023 avec la société EIFFAGE Energie Systèmes et le SIEA en présence de Dominique MARTIN et Jean-Claude DESCHIZEAUX pour la réalisation d'une étude de déploiement du réseau FTTH (fibre par maison). L'objectif est de rendre éligible les habitations et des professionnels de la commune situés hors du périmètre déjà déployé en prenant en compte les divisions parcellaires.

Un nouveau plan de financement global pour la modernisation des points lumineux et des travaux de l'éclairage public est en cours de réalisation et sera présenté à la rentrée. Le rattachement des points lumineux du rond-point des Pêcheurs a été validé début juillet.

◆ **Centre Communal d'Action Sociale** :

Le CCAS se réunira à la rentrée.

Il y a eu des mouvements dans les logements ICF.

**Une personne isolée et connue du CCAS a fait un malaise et a été prise en charge par les pompiers. Elle est à ce jour de retour à son domicile.**

◆ **Animation** :

L'ASGGM utilisera à partir de septembre la salle d'activité tous les premiers lundis de chaque mois pour leur réunion mensuelle. Une convention sera signée.

### Divers

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- A la demande de la paroisse, l'église sera ouverte aux journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 16 et 17 septembre 2023,
- Le prochain bulletin municipal sera le centième,
- Le logement communal sera disponible à la location fin septembre,
- Depuis le 7 juillet 2023 Mme Patricia CHMARA est la nouvelle présidente du CAUE de l'Ain.

**Il a été demandé de prévoir un abonnement Internet pour la salle polyvalente.**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close.

La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.

Le secrétaire de séance,  
**HINSCHBERGER Francine**

Le Maire,  
**Jean-Claude DESCHIZEAUX**

